

Implantation des exigences de risque, de sécurité et de contrôle tel qu'indiqué dans la réglementation des composants limités

La hausse considérable des activités terroristes a obligé tous les pays à améliorer considérablement leurs mesures de sécurité afin de minimiser les risques potentiels d'activités terroristes. Ce qui a amené des changements fondamentaux dans l'industrie des produits chimiques, au moyen desquels l'accès à certain produits à « haut risque » est jugé nécessaire. « *La Division de la réglementation des explosifs de Ressources naturelles Canada a été mandatée, par l'entremise de la Loi C-7 sur la sécurité publique, où des contrôles sur la distribution et la vente de produits désignés, pour protéger le public contre le détournement des produits à des fins criminelles ou terroristes* ». Ces nouvelles exigences sont connues sous le vocable de Réglementation des composants limités et sont administrées par Ressources naturelles Canada (RNCan), Division de la réglementation des explosifs.

Incidence des composants limités sur les clients canadiens

L'industrie reconnaît que la sécurité des *composants limités* est d'une importance capitale pour empêcher l'utilisation à des fins criminelles de tels produits. Cependant, la viabilité commerciale pour l'utilisation légitime et l'accès à de tels produits est toujours jugée critique. Le gouvernement du Canada a implanté une nouvelle législation pour le contrôle de la vente, de l'entreposage et de la manipulation sécuritaire de différents produits à « haut risque ».

Le but visé par ces exigences de contrôle est de s'assurer à une grande échelle qu'il y a en place pour les produits limités une autorisation adéquate afin de prévenir la vente et le détournement non voulus de produits chimiques à des individus ou à des organisations illicites. Tous les clients qui achètent des substances soumises à la réglementation sur les composants limités seront soumis à cette réglementation à compter du 1^{er} mars 2009.

Composants limités s'appliquant à nos clients canadiens

La liste des produits chimiques restreints apparaît par nom de produit. Ces restrictions s'appliqueront à tous les emballages, catégories et versions disponibles pour achat chez Brenntag Canada.

Composés chimiques	Concentration Quantité minimale	N° UN (typique)
Peroxyde d'hydrogène	Conc. min. 30 % qté > 1 L	UN 2015 UN 3149
Acide nitrique	Conc. min. 68 % Toute qté >3,5 kg	UN 2031 UN 2032
Nitrate de potassium solide	Toute qté >25 kg	UN 1486 UN 1499
Nitrate de sodium solide	Toute qté >25 kg	UN 1498 UN 1499

Afin de minimiser l'incidence pour nos clients canadiens et vos affaires, les différentes substances chimiques identifiées ont été groupées par numéro de produit en vue de réduire les exigences administratives supplémentaires. Ainsi, le même produit en différentes concentrations, et/ou emballages, n'ont qu'une seule exigence (avec une application unique et une seule approbation nécessaire).

Veillez noter que les produits suivants ne sont pas inclus dans le programme de contrôle de Brenntag Canada. L'organisation ayant décidé pour l'instant de ne pas commercialiser les produits ci-dessous.

Composés chimiques	Concentration Quantité minimale	N° UN (typique)
Nitrate d'ammonium solide	Azote 28 – 34 %	
Nitrométhane	Toute qté >1 L	UN 1261
Chlorate de potassium	Toute qté >1 kg	UN 1485
Perchlorate de potassium	Toute qté >10 kg	UN 1489
Chlorate de sodium solide	Toute qté >10 kg	UN 1489

Service à la clientèle de Brenntag Canada

Si une entreprise ne fait pas la demande à Brenntag pour enregistrer l'utilisation finale de la ou des substances auprès de Brenntag Canada, l'organisation ne sera pas en mesure d'acheter ces produits chez Brenntag. On encourage les clients à s'enregistrer en allant sur le site web de Brenntag Canada pour obtenir les directives et la documentation pour les produits qu'ils veulent faire approuver. Veuillez vous référer au site web : www.brenntag.ca.

Brenntag s'engage à offrir à ses clients :

- Les renseignements sur les substances devant être enregistrées.
- L'identification de l'utilisation et des besoins d'application d'utilisation finale.
- L'aide dans le processus d'application et d'approbation d'utilisation finale.

Pour de plus amples renseignements concernant l'achat de ces produits, veuillez communiquer avec le directeur du service à la clientèle de Brenntag de votre district.

Service à la clientèle de Brenntag - Renseignements		
District	Personne-ressource	Numéro
Atlantique	Lyman Brown	(902) 468-9690
Québec	Lise Groleau	(514) 636-9230
Ontario	Alice Tourout	(416) 243-9615
Manitoba/Saskatchewan	Wayne Cheung	(204) 233-3416
Alberta	Wendy Ewasiuk	(780) 986-4544
Colombie-Britannique	Jean Courtemanche	(604) 513-9009